

|              |        |    |
|--------------|--------|----|
| 5.00 crédits | 30.0 h | Q2 |
|--------------|--------|----|



**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

|   |  |
|---|--|
| Enseignants                                 | Depreeuw Sari ;  |
| Langue d'enseignement                       | Neerlandais  |
| Lieu du cours                               | Bruxelles Saint-Louis  |
| Préalables                                  | <i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>   |
| Acquis d'apprentissage                      | <p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Le premier objectif est de donner un aperçu des règles applicables aux expressions de différents types (p.ex. presse, audiovisuel, internet) au niveau belge, européen et international. L'étudiant.e apprendra à identifier les différentes problématiques juridiques qu'une expression dans les différents médias (traditionnels, réseaux sociaux) peut entraîner, les responsabilités des différents acteurs (auteur, éditeur, intermédiaire, utilisateur, public) et les mécanismes pour trouver un équilibre entre les droits et intérêts des parties intéressées.</p> |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | Examen oral sur la base d'un travail de groupe (préparation écrite)  |
| Méthodes d'enseignement                     | Cours magistral  |

**Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)**